



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40055>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 25-40055

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-39976

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SDEER17

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25170219700012

Ville : SAINTES

Code postal : 17100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de construction, d'amélioration, de modernisation et d'entretien de réseaux d'éclairage public, d'éclairage de stades et de feux de signalisation. Années 2025 à 2028.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45316110

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Exécution de travaux de construction, d'amélioration, de modernisation et de maintenance des réseaux d'éclairage public, d'installation d'éclairage de stades, de feux de signalisation sur tout le territoire du SDEER et réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, ainsi que les études et la cartographie associées. Les travaux de modernisation et de créations des stades et des mises en lumière, seront traités en majorité par des marchés subséquents au vu de la nature des travaux et de la difficulté à définir précisément les prix dans le bordereau de ce marché. Ces travaux sont répartis en treize lots financiers faisant chacun l'objet d'un marché distinct et nécessitant la présentation d'une offre individualisée pour chacun d'eux. Il n'est accepté aucun groupement d'entreprises. Les travaux réalisés sous astreinte seront exécutés dans un secteur d'astreinte fixé par le SDEER, formé d'un ensemble de communes.

Section 4 - Motif de l'annulation

Nouvel avis saisi sur le JOUE et le BOAMP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/04/2025